



ÉDITO

Pour finir l'année en beauté !

Les caprices météorologiques ont fait que la saison 2016 ne restera pas gravée dans les annales. Néanmoins, nous savons que les plus émérites ont su tirer leur épingle du jeu. Pour "consoler" tous les autres, ce 41^e numéro vient à point nommé. De très beaux reportages réalisés sur l'île de Beauté, des articles toujours aussi pointus qu'innovants et des nouveautés 2017 encore pertinentes feront que la lecture et le visionnage de ce numéro vous donneront (nous l'espérons) du baume au cœur. Si ce n'est pas le cas (et nous en doutons lol), le principal motif de satisfaction (voire "démervellement fantasmagorique" relol) réside dans les instances politiques européennes (si si c'est possible !). En effet, comme vous devez l'avoir entendu, la pêche du bar au Nord du 48^e parallèle a été soumise à un (desagréable) moratoire (pour les pêcheurs récréatifs). Sous l'action conjuguée de l'European anglers alliance (EAA), de l'European fishing tackle trade association (EFFTA) et de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), il semblerait que les mouches vont changer d'âme. Et c'est là qu'il faut bien ouvrir vos esgourdes. Les membres de la commission pêche européenne ont rendu leurs propositions (cf page 14) qui, tout simplement, verraient interdire, tout au long de l'année, la pêche du bar aux pêcheurs professionnels utilisant

des engins non sélectifs (chaluts de fond, sennes) INCROYABLE MAIS VRAI !!! Seuls les pêcheries aux prélèvements limités utilisant des hameçons et des lignes devraient donc être autorisés. Les pêcheurs récréatifs devront aussi accepter le repos biologique de l'espèce en février et mars (le no kill restant autorisé), et, pour les autres mois, ne pourront prélever que 10 bars par mois et par pêcheur. Un excellent compromis donc, qui montre enfin que le poids économique (et social) de la pêche récréative commence à faire bouger les lignes. Et sur ce point de vue, n'oublions pas que rien n'aurait été possible sans l'investissement acharné de la FNPPSF (et de son président Jean Kiffer), qui démontre que les pêcheurs récréatifs sont bien représentés et bien défendus et ce, au plus haut niveau. Comme quoi se fédérer est aussi un geste citoyen. Mais ne vendons pas la peau du loup avant de l'avoir sauvé, il reste encore une étape à franchir : la ratification de ces propositions par les ministres européens les 12 et 13 décembre. Notre petite souris bien informée semble être des plus optimistes. Si l'essai se transforme, elle pourra passer l'hiver au chaud et nous pourrions dignement faire sauter quelques bouchons !!!

Excellentes fêtes de fin d'année à toutes et à tous ! Côté Pêchement vôtre,
Christian et Patrice